Le LME opte pour le statu quo concernant les métaux russes

**Fin du suspense outre-Manche, où le LME a finalement décidé de ne pas interdire le métal russe. Deux semaines après l’issue de la période de consultation organisée par la bourse londonienne, cette dernière a donc décidé que le métal en provenance de Russie pourrait être négocié sur ses plateformes et stocké dans ses entrepôts, arguant qu’une proportion significative de participants prévoyaient de continuer à acheter du métal russe en 2023.**

«*Le LME a conclu, au regard des retours reçus, que les craintes de désorganisation du marché (notamment une proportion suffisamment importante de consommateurs mondiaux refusant d’accepter le métal russe en 2023) n’étaient pas fondées à l’heure actuelle. En conséquence, le LME n’envisage pas d’interdire, ni de restreindre l’accès du métal russe aux entrepôts* », précise le communiqué. «*De plus, il apparait que des limites ou des seuils seraient trop complexes à mettre en place. En l’état, le LME opte pour le statu quo concernant le métal russe* ».

«*Alors qu’il existe indubitablement une dimension éthique quant à l’acceptation du métal russe, nous croyons que le LME n’a pas vocation à porter ou imposer un quelconque jugement moral sur le marché au sens large* », indique le communiqué.

Le LME reconnaît, qu’en l’absence d’interdiction, l’arrivée, dans ses entrepôts, de tonnages additionnels de métal en provenance de Russie est probable, mais qu’aucune preuve ne soutient l’argument d’un « désordre » du marché.